



VILLE D'ÉPINAY-SOUS-SÉNART

Chef - Lieu de Canton

ARRÊTÉ DU MAIRE

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT D'EVRY

N° 99 / 2023
Services Techniques

Le Maire d'Epina-y-sous-Sénart,

VU le code pénal et notamment ses articles R.610-5, R.635-8 et R.644-2,

VU le Code général des collectivités territoriales, ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 et L 2213-2,

VU l'article 27 de la loi du 9 décembre 1905 qui prévoit que les sonneries des cloches seront réglées par arrêté municipal (et, en cas de désaccord avec le Maire et le président ou directeur de l'association culturelle, par arrêté préfectoral),

VU le code de la santé publique, en particulier l'article L.1311-1, L.1311-2, L.1312-1 et L.1312-2,

CONSIDERANT qu'il y a été constaté que les conteneurs affectés aux ordures ménagères, tri sélectifs et déchets verts demeurent placés en permanence sur les trottoirs ou sur la voie publique devant les habitations,

CONSIDERANT que cette situation est de nature à troubler l'ordre, la sûreté et la salubrité publique et qu'il est donc nécessaire de réglementer les conditions d'utilisation des conteneurs mis à dispositions des usagers,

ARRETE

Article 1 : A compter de la date du présent arrêté, il est interdit de sortir sur le domaine public les poubelles conteneurs (bac jaune, verts et marrons) avant le lundi 3 juillet 2023 à 6h..

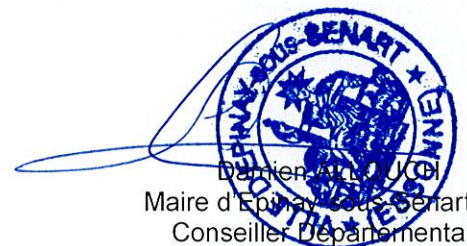
Article 2 : Il est interdit de déposer tout nouveau conteneur sur les trottoirs ou sur la voie publique en dehors des jours et des horaires autorisés.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : Monsieur le Commissaire de Police de Brunoy, Monsieur le Directeur Général de l'Administration, Madame la Directrice Générale Adjointe des Services Techniques, Madame la Cheffe de la Police Municipale.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Epinay-sous-Sénart, Le 30/06/2023



Maire d'Epina-y-sous-Sénart,
Conseiller Départemental,
Vice-Président de la Communauté
d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine